

COMPTE-RENDU DU BUREAU EXECUTIF 25 janvier 2007

Participants : M. Mamadou N'DOYE – Président, M. Gabriel COHN BENDIT – Secrétaire, M. Roland DAVAL – Secrétaire adjoint, M. Luc DEDESSUS LE MOUSTIER, M. Gérard DROZ.

Invités : Mme Janine THERY, Mme Ghislaine DEDESSUS LE MOUSTIER, Mme Anne RIOLON, M. Jean-Pierre DURUT, Mme Suzanne DROZ, Mme Marguerite JACQUES – membres de l'association des Amis du REPTA (AREPTA), M. Jacques STIERNEMAN.

Excusés : M. Frédéric CHADEAU – Trésorier, , Région Bretagne, Région Normandie, Ville de LIEVIN.

1 - ADHESIONS 2007 REPTA ET AREPTA :

L'Association des Amis du REPTA a été créée pour permettre l'adhésion de personnes physiques, le REPTA étant quant à lui ouvert à des personnes morales.

Les règles d'adhésion à l'AREPTA figurent dans les articles 23 et 24 de ses statuts. Pour les adhésions individuelles de 2007, celles-ci devront être adressées à l'AREPTA, l'association devant ouvrir rapidement un compte bancaire. Il est nécessaire que l'AREPTA s'ouvre bien au delà du milieu enseignant, public spécifique du GREF, et en conformité avec les objectifs du REPTA de regrouper tout ceux voulant s'investir au bénéfice des exclus des systèmes éducatifs.

Le REPTA peut cependant recevoir des dons de personnes physiques, ceux-ci n'étant pas considérés comme des adhésions : l'article 7 des statuts précise que le REPTA peut recevoir des dons, des reçus pour déduction fiscale pouvant être adressés aux donateurs.

L'AREPTA adhère au REPTA et y dispose d'une seule voix, comme les autres organisations membres. L'AREPTA reversera la majorité des fonds qu'elle percevra au REPTA.

Pour bien préciser les relations REPTA / AREPTA, une convention de partenariat est à élaborer – Roland DAVAL doit préparer une proposition à soumettre au Bureau – précisant en particulier que l'AREPTA apporte son concours au REPTA dans la mise en œuvre opérationnelle de ses décisions. Une page de présentation de l'AREPTA doit figurer sur le site Internet du REPTA (point à traiter par Gabriel COHN BENDIT).

Plus généralement le REPTA peut proposer des commandes à ses membres de manière formalisée : lettre de mission, devis, rapport de mission, ...

Un appel à cotisation 2007 pour le REPTA sera réalisé prochainement via le site Internet par Gabriel COHN BENDIT, les précisions quant aux adhésions individuelles à l'AREPTA y figureront.

Le Bureau exécutif devra prochainement traiter, comme décidé lors des Rencontres de Ouagadougou, de la création d'un Réseau International afin de donner toute leur place aux REPTA africains récemment créés.

Une étude est à faire quant à la reconnaissance d'utilité publique du REPTA : Roland DAVAL doit étudier cette question.

S'agissant des relations avec le GREF, le Bureau exécutif considère que celles-ci sont aujourd'hui tout à fait clarifiées.

2 - SUITES A DONNER AUX RENCONTRES AFRICANO - FRANCAISES:

21 – Bilan des Rencontres :

De manière unanime, l'ensemble des participants aux Rencontres a considéré que celles-ci avaient été une réussite à tous les points de vue. Les participants ont exprimé, à l'issue des rencontres leur forte satisfaction (à titre d'exemple le bilan transmis par les participants de ATD Quart Monde).

Il convient de souligner la qualité du travail accompli par l'équipe d'organisation locale du Burkina Faso et plus généralement de l'ensemble de l'équipe d'organisation même si la répartition des tâches au sein de l'équipe peut être encore améliorée. L'équipe d'organisation a bien joué son rôle de facilitateur et de catalyseur.

Le choix d'organiser ces Rencontres en Afrique s'est avéré tout à fait pertinent et conforme aux missions du REPTA. De même le centrage sur les exclus des systèmes éducatifs a été accepté et reconnu par tous et c'est aussi l'une des réussites des Rencontres.

Les débats ont été tout à la fois denses et fluides et l'articulation entre les expériences présentées et partagées tout à fait bonne.

La présence importante de participants de grande qualité a été reconnue par les bailleurs ayant participé aux Rencontres. L'« extraterritorialité » du REPTA permet d'inviter des participants de cette qualité.

Il convient à présent de répondre aux besoins exprimés par les participants de disposer de l'ensemble des documents présentés et des productions collectives des Rencontres.

Plus généralement, cette réussite engage le REPTA dans de nouvelles et importantes responsabilités qu'il convient d'assumer rapidement.

22 – Actes des Rencontres :

La mise en forme des Actes des Rencontres est confiée à l'AREPTA.

Trois types de supports sont retenus : site Internet du REPTA, réalisation d'un Cdrom, documents écrits.

S'agissant du site, divers documents peuvent y figurer rapidement en plus de ceux déjà parus : conclusions du président Mamadou N'DOYE, synthèses des trois séries d'ateliers, film des Rencontres, quelques uns des documents Power Point présentés sur place. Ce travail sera assuré par Gabriel COHN BENDIT.

Le Cdrom, quant à lui, devra comprendre l'ensemble des documents, y compris le document de synthèse écrit, le REPTA pouvant allouer un crédit d'édition aux REPTA locaux.

Le document de synthèse écrit, à caractère prospectif, doit prendre la forme d'une plaquette de présentation du projet du REPTA, les travaux des Rencontres servant d'argumentaire :

- positionnement du REPTA et points de vue argumentant la légitimité du REPTA,
- principales synthèses des travaux,
- mise en perspective.

Le groupe de travail en charge de la mise en forme des Actes des Rencontres se réunira au CREPS de Sablé sur Sarthe, les 26 – 27 et 28 février prochains.

Un budget sera provisionné sur l'exercice 2006 pour la réunion de Sablé sur Sarthe et l'ensemble des productions prévues pour les Actes des Rencontres.

23 – Observatoire :

Les objectifs fixés à l'Observatoire ont été présentés et débattus lors des Rencontres et une note de synthèse a été préparée à ce sujet par Luc DEDESSUS LE MOUSTIER.

Il est indispensable que l'Observatoire puisse aussi prendre la forme d'une revue écrite.

Pour amorcer le processus, des documents sont à faire paraître rapidement sur le site Internet du REPTA, dans sa partie consacrée à l'Observatoire : les 6 projets présentés en réunion plénière lors des Rencontres, et de fait validés, peuvent faire l'objet d'une diffusion (3 documents rapidement : Associations THIE de Bobo Dioulasso / Classes semi nomades de Delta Survie / Jardins d'Afrique, puis 1 par mois). Les autres fiches projets transmises pour la préparation des Rencontres doivent être adressées aux REPTA locaux pour analyse et labellisation.

Il appartient aux REPTA locaux de valider les projets issus de leurs pays.

Un comité « observatoire » (celui déjà mis en place – Luc et Ghislaine DEDESSUS LE MOUSTIER / Gérard et Suzanne DROZ / Janine THERY / Jean-Pierre DURUT / M. KONAYE de l'ADEA – et qui peut s'ouvrir à d'autres participants) doit animer l'observatoire et labelliser les projets autres que ceux présentés par les REPTA locaux. Ce comité doit se réunir rapidement pour décider précisément des premières mises en œuvre et produire un texte introductif fixant les choix retenus et les modalités de fonctionnement. Par la suite le comité aura en particulier la charge d'assurer l'actualisation de l'observatoire, de conduire ou faire conduire des évaluations et des analyses, de produire ou faire produire les enseignements à tirer.

Une adresse courriel (REPTA.observatoire), accessible en lecture à tous les membres du comité, doit rapidement être mise en place.

Une réunion technique est prévue rapidement avec le Webmaster pour traiter de tous les aspects techniques et vérifier les capacités réelles du moteur de recherche choisi.

24 – Labellisation de projets par le REPTA :

Janine THERY et Jean-Pierre DURUT doivent actualiser le travail déjà précédemment engagé sur cette question . Les REPTA locaux doivent trouver toute leur place dans ce processus.

Roland DAVAL fera une note de synthèse des éléments figurant dans diverses réunions du Bureau exécutif sur cette question.

25 – Vers une fédération internationale des REPTA :

Roland DAVAL est chargé de consulter les REPTA locaux à ce sujet afin de formuler une proposition à soumettre aux débats.

PROCHAINE REUNION DU BUREAU EXECUTIF
1^{er} mars 2007 – CREPS de SABLE SUR SARTHE

Roland DAVAL
Secrétaire adjoint